



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	9
Présents	5
Votants	8

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 27 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2025/11 -

Date de la convocation municipale : 21 mars 2025

**OBJET :**

**Approbation des travaux de sécurité routière proposés pour l'exercice 2025 et de la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.**

Présent(e)s :

Mme Sophie KERNEN – & MM. André BERTERO – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN  
M. Alain BROUSSE donne pouvoir à M. Christian DENANS  
M. Alain GRANGIRARD donne pouvoir à M. André BERTERO  
Mme Natacha GRISONI

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que les travaux de sécurité routière permettent à la collectivité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 % au lieu de 70 % comme c'est le cas pour les travaux de proximité. A cet effet, il présente différents devis (installation d'un radar pédagogique et de potelets tête boule), détaillés dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, la part de l'autofinancement communal représentant 20 % des travaux soit 959.86 €.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Radar Pédagogique	1 051.55 €	6	2	0
Potelet tête boule - 42	2 148.00 €	6	2	0
<b>Montant total des travaux à financer</b>	<b>3 199.55 €</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Subvention du Conseil Départemental (80 %)	2 239.69 €	6	2	0

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés décide à :

- 2 voix contre : Mme Sophie KERNEN – Mélanie GALVEZ (pouvoir donné à Mme Sophie KERNEN).
- 6 voix pour : MM André BERTERO – Alain BROUSSE (pouvoir donné à Christian DENANS) – Christian DENANS – Alain GRANDGIRARD (pouvoir à André BERTERO) – Stéphane LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE

et :

- APPROUVE la réalisation des projets précités,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- FAIT INSCRIRE au Budget Primitif 2025 les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Le maire d'AURONS,

Sophie KERNEN



André BERTERO



*Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*